### Règlement Exposcience Occitanie 2023

Ce règlement est à lire avant toute participation/présentation de projet à l'Exposcience.

Ces règles sont ici afin d'assurer la sécurité du public, ainsi que celle des participant.e.s. Elles sont aussi ici pour prévenir les participant.e.s du code de conduite éthique qui sera appliqué lors de cette manifestation. Nous n'avons en aucune manière l'intention de restreindre la créativité des participant.e.s, seulement ces règles sont là pour garantir à toutes les personnes présentes une sécurité et un confort de visite/présentation optimale.

Si vous avez des doutes ou des questions concernant l'Exposcience ou son organisation, merci de contacter <u>contact@cirasti-mp.fr</u>

Pour toutes informations complémentaires concernant l'Exposcience Occitanie 2023 vous pouvez vous rendre sur le site internet <a href="https://www.cirasti-mp.fr/">https://www.cirasti-mp.fr/</a>

#### Introduction:

L'organisation de L'Exposcience Occitanie 2023 est menée par : Le CIRASTI - Exposciences en Occitanie en collaboration avec les équipes de l'APSAR et de la Maison de quartier Amouroux.

Les personnes responsables de l'organisation de l'Exposcience, sont les seules pouvant prendre les décisions finales concernant le déroulement de l'événement et sont les seules à pouvoir faire appliquer les règles présente dans ce règlement. Aucune autre personne que les organisateur ice se sont autorisées à manipuler le matériel servant au déroulement de l'événement. En cas de désagrément, il revient aux personnes menant l'Exposcience de faire autorité quand à la prise d'une décision finale.

Après avoir informé les participant.e.s des règles de l'Exposcience par le biais du document ciprésent, les organisateur.ice.s obtiennent le droit de poser n'importe quelle question concernant l'application des règles. Les organisateur.ice.s ont aussi le droit de refuser toutes expériences, substances ou appareils, qui pourraient apporter un risque au sein de l'événement ou entraîner des conséquences négatives.

Le non respect des conditions et règles mentionnées dans ce texte, ou le refus de s'y conformer pourra entraîner le retrait du projet en question de l'Exposcience.

### **Engagements**:

L'ensemble des participant.e.s s'engagent à :

- respecter les règles de l'Exposcience.
- être présent sur tous les moments de l'événement les concernant (monter/démonter le stand, présentation au public, etc.).
- monter et démonter le stand uniquement durant les périodes faites pour.

Les organisateur.ice.s s'engagent à :

• utiliser les données personnelles partagées par les participant.e.s uniquement à des fins organisationnelles de l'Exposcience. Les données ainsi récupérées ne seront pas transmises à d'autres personnes ou organismes (excepté dans les cas de mobilité internationale et dans ce cas les personnes sont préalablement informées).

#### <u>Condition d'inscription d'un projet et conditions d'exposition :</u>

Un projet doit être réalisé avec des jeunes de 5 à 25 ans (individuel ou en groupe, scolaire ou extrascolaire).

Les projets présentés à l'Exposcience doivent tous avoir une démarche scientifique ou un contenu scientifique avec un libre choix de la thématique présentée (mathématiques, astronomie, sciences sociales, biologie, etc.). Et ne doivent présenter aucun danger pour les personnes accomplissant ce projet ainsi que pour les personnes présentent sur le lieu de l'Exposcience.

Les inscriptions se font pour une journée au minimum.

Il faut remplir le formulaire d'inscription en ligne avant le 31/03/2023.

Les personnes exposant un projet devront tenir un stand à destination du public et produire une présentation orale (entre 5 et 10 minutes) de leur projet afin de l'exposer devant un comité expert et le public.

Les personnes présentant un projet recevront toutes un badge indiquant leur statut d'exposant et leur permettant de se déplacer librement au sein du site de l'Exposcience.

### Règles sanitaires :

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition par les organisateur.ice.s pour toute la durée de l'événement. Il est cependant préférable que vous apportiez votre propre gel hydroalcoolique.

# Langue utilisée dans l'Exposcience :

Le français est la langue officielle de l'Exposcience. L'anglais sera aussi utilisée dans le cadre des projets internationaux. Les participant.e.s sont invité.e.s à préparer un document de présentation dans l'une des deux langues afin de rendre leur projet accessible aux locuteurs de l'autre langue.

## Règles et informations sur le stand :

Tous les projets auront un stand à leur disposition de dimension équivalente, qui contiendra une table, des chaises et une grille d'exposition (ou un support équivalent d'affichage). Un accès électrique sera également fourni.

Un accès internet par WI-FI est possible sur demande préalable, mais la stabilité de la connexion ne peut pas être assurée.

Les stands ne devront pas être recouverts par une quelconque structure afin qu'en cas de départ de feu le dispositif incendie puisse être efficace.

#### Expérimentation animale ou sur le vivant :

Les projets incluant une expérimentation ou une démonstration sur des animaux vivant sont formellement interdit. Aucun animal ne doit être amené sur le site dans le cadre de la présentation d'un projet à l'exception des insectes, des poissons et de certaines espèces (blobs compris) pouvant être présentés en petit terrarium, vivarium ou boîtes de pétris.

Les participant.e.s s'engagent à ne pas travailler avec des micro-organismes pathogènes.

## Règles générales de sécurité et de vivre ensemble :

Il est interdit de fumer dans les bâtiments accueillant l'Exposcience.

Les projets produisant des sons ou du bruit ne doivent pas déranger les autres participant.e.s et visiteurs. Le volume sonore maximum admis devra être inférieur à 80 décibels.

Les objets ou autres composants, provenant des divers projets, pouvant entraîner des blessures (vis, clou, etc.) doivent être sécurisés et mis hors de portée des autres personnes.

Tous les câbles et fils d'alimentations électriques doivent être en bon état. Il faut aussi qu'ils soient attachés de façon à ce que personne ne puisse les détacher ou faire tomber l'installation par accident.

Les voies de passage, ainsi que les sorties de secours et leurs alentours doivent rester dégagés afin de ne pas empêcher l'évacuation des lieux ou l'arrivée des secours.

Les produits pouvant être utile à votre présentation produisant une forte odeur ou une odeur nauséabonde doivent être conservés dans un contenant hermétique et incassable.

Les participant.e.s doivent venir avec leur propre matériel de protection (gants, lunettes, etc.) si leur expérience le requiert..

L'utilisation d'aérosol ou de gaz comprimé en bouteille est formellement interdite.

Aucune source de flamme n'est permise. Les sources de chaleur sont autorisées à condition que les mesures de précaution nécessaire soient prises.

Toute arme ou reproduction d'arme (jouet ou maquette) quelle qu'elle soit est formellement interdite.

Il revient au participant.e.s de faire attention à leur matériel et à leurs affaires. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable du vol ou des dégâts causés au matériel des participant.e.s.

#### Sécurité chimique :

Pour la sécurité et le confort de tous il est formellement interdit d'utiliser les composants chimiques chimique ayant les caractéristiques suivantes :

- Les produits cancérigène, mutagène et tératogène (benzène, PCB, etc.), ainsi que les produits présentant un haut risque de toxicité comme l'arsenic, le cyanure ou le mercure (à l'exception du mercure utilisé dans un thermomètre).
- Les composés chimiques instables ou autres composés pouvant présenter des risques d'explosions ou de production de gaz à la suite de réactions chimiques.
- Les produits ayant un haut risque d'inflammabilité, les solvants volatils (acétone, éther, etc.), les métaux réactif (magnésium, sodium, etc.), produit fortement corrosif (acide chlorhydrique et sulfurique, etc.), ainsi que les éléments fortement réactif (hydrogène, chlore, etc.)
- Les produits et autres composés produisant de fortes odeurs.
- Toutes les substances illégales (méthamphétamine, morphine, etc.)

Dans le cas où les participant.e.s choisissent de remplacer l'une des substances interdite par le règlement par une autre, il faut alors clairement indiquer le nom de la substance/du produit qui servira au remplacement.

Tous les participant.e.s doivent clairement identifier l'ensemble des substances exposées et utilisées sur leur stand. Chacune des substances ou produits devra être au préalable validé par les organisateur.trice.s avant de pouvoir être utilisé lors de l'Exposcience.

Il y a la possibilité d'utiliser de l'azote liquide ou de la neige carbonique à la condition que les organisateur.trice.s aient été prévenu à l'avance et que les mesures de précaution nécessaire ont bien été prises.

# Sécurité électrique :

Toutes configurations électriques ouvertes ne peuvent dépasser une puissance maximum de 36V. Le courant électrique ne pourra quant à lui pas excéder les 5 Ampères.

Les organisateur.ice.s doivent autoriser par avance les installations créant un champ magnétique de grande taille.

Seules les rallonges électriques en bon état et avec terre peuvent être utilisées. Chaque appareil électrique doit avoir son propre câble d'alimentation avec terre.

Tous les appareils électriques doivent être éteint en fin de journée dans le cas où vous laissez vos équipements sur place.

Les batteries contenant de l'acide comme les batteries de voiture ne sont pas autorisées.

# <u>Utilisation d'appareils ou produits produisant des rayonnements</u>:

#### Durant l'Exposcience il est interdit :

- d'utiliser des appareils produisant un rayonnement libre (rayon X, infrarouge, microondes);
- d'utiliser des pointeurs laser de catégorie III ou IV ;
- de mener des expériences utilisant des substances radioactives ou produisant un rayonnement ionisant.

Il est permis d'utiliser des appareils qui émettent des rayonnement ultraviolet ou des lasers à la condition que cela respecte les règles suivantes :

- La puissance des lasers ne doit pas excéder 1 MW.
- La source du laser doit être fixée et doit être orientée de façon à ce que le rayonnement laser ne puisse pas entrer en contact avec les yeux des personnes présentes.
- La source du rayonnement UV ne doit pas excéder une puissance de 25 Watt.
- Il est obligatoire d'utiliser un appareil issu du commerce, tout appareil de fabrication artisanale est à proscrire.

J'atteste en tant que porteur ou porteuse du projet avoir pris connaissance de la réglementation et d'en avoir fait part aux autres participant.e.s du projet (le cas échéant).

Fait à : le :

Signature responsable du projet :